



Foyeuse ACTUS

Bulletin Communal

Vie communale

10 janvier 2025, Cérémonie des Vœux

Après les traditionnels remerciements et un bilan des réalisations, M le Maire a esquissé les projets à venir.

La cérémonie s'est clôturée par la remise de la plaque « Mariannes du civisme » par M CHAUMONTET vice- président de l'ADAMA Drôme et ancien conseiller départemental du Canton

Au niveau départemental, Châtillon Saint Jean a été classée première dans la tranche des communes entre 1001 et 3500 inscrits.



Marianne du Civisme

Depuis 2007, pour chaque consultation électorale au niveau national, la Fédération Nationale des Associations d'Anciens Maires et Adjointes de France (FAMAF) organise un concours de participation électorale concernant les communes de France et d'Outre-mer, intitulé « les Mariannes du Civisme ». Les communes ayant obtenu les meilleurs taux de participation aux niveaux départemental et national sont honorées et reçoivent un trophée (plaque, diplôme). Les calculs des taux de participation sont faits pour toutes les communes, sans demande particulière de celles-ci



19 mars 2025, Journée du souvenir des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et Maroc

Elus, membres de l'Association des Anciens combattants de Châtillon, portes- drapeaux se sont réunis à 18h00 devant le monument aux morts. Après l'allocution de M le Maire et du Président de l'association, il a été procédé au dépôt des gerbes tricolores.

07 avril 2025, Vote du Budget communal

Un budget communal comprend une section de fonctionnement (les opérations de gestion courante) et une section d'investissement (les opérations en capital).

La section fonctionnement

- Dépenses : 1 488 967 €

Dont eau, énergie, équipements, fournitures scolaires, locations mobilières, entretien et réparations, assurances, frais de personnel, SIVOS, écoles, auto-financement...

- Recettes : 1 488 967 €

Dont prestations des services ALSH, attribution de compensation, dotation de solidarité communautaire, fiscalité, dotation de l'Etat, participation des communes ALSH, revenus des locations, divers...

La section investissement

- Dépenses : 250 578 €

Dont remboursements, frais d'études, modification PLU, travaux bâtiments, voiries, matériels, informatique...

- Recettes : 250 578 €

Dont subventions d'investissement (Etat, région, département, autres), produits de cessions d'immobilisations, reversements du fonds de compensation de la TVA 2023, auto-financement...

L'autofinancement (transfert de la section de fonctionnement) est de 45 194 €.

Les taux des contributions directes locales restent identiques à ceux de 2024. Cependant la revalorisation annuelle des bases (coefficient national) de 1.7% en 2025 impactera votre cotisation.

Le montant de la dette au 31/12/2025 sera de 159 103 € (au 31/12/2024, elle était de 176 418 €). A noter qu'aucun emprunt n'a été souscrit pendant le mandat.

Personnel municipal

Changement au sein du service administratif :

Le service administratif est réorganisé et nous souhaitons la bienvenue à Imene qui reprend le poste de Christelle et à Thomas, nouvel agent d'accueil. Christelle devient secrétaire générale à compter du 1 avril 2025.

Bonne continuation à Pauline et Xavier qui ont rejoint leur nouveau poste, la mairie les remercie pour leur investissement professionnel au sein de notre collectivité.

Du changement également au sein du service technique :

Nous souhaitons un prompt rétablissement à Pascal et Yann. Thierry fera bientôt faire valoir ses droits à la retraite. Nous le remercions pour son engagement et son professionnalisme tout au long de ses 30 années passées au service de la commune. Nous souhaitons la bienvenue à Jessy et Mathieu qui prennent le relais.

Vie communale

Tri sélectif : un geste simple mais ESSENTIEL



La commune dispose de 5 emplacements de bacs dédiés au tri sélectif :

- Couvercle **jaune** et **bleu** : emballages (plastiques, cartons, boîtes de conserve, briques alimentaires...), papiers et cartons (journaux, magazines, cartons, brochures)
- Couvercle **vert** : verres
- Couvercle gris : déchets ménagers non recyclables (restes alimentaires, papiers souillés, couches, etc.)

Les encombrants doivent être emmenés en déchetterie.

Le fait de déposer ses déchets sans respecter les bons contenants, consignes de tri est sanctionné d'une amende forfaitaire prévue pour les contraventions de 2ème classe (150 €) (art R632-1 du code pénal)



Loisirs motorisés :

La circulation des véhicules à moteur comme les quads, les 4x4, les motos... cause des dommages aux milieux naturels (dégradation des habitats naturels), à la faune (dérangement, modification du comportement) et à la flore. Elle est également source de danger (risques d'accidents) et de nuisances pour d'autres catégories d'usagers (marcheurs, cavaliers, cyclistes) et de dégradations de piste.

La circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur (art L 362-1 du code de l'environnement).

Les contrevenants s'exposent à des amendes de 5^e classe (1500 €) qui peuvent être assorties de sanctions complémentaires.

Ainsi, ne constituent pas des voies privées ouvertes à la circulation publique :

- les sentiers simplement destinés à la randonnée pédestre,
- les tracés éphémères (chemins de débardage ouverts et utilisés par les tracteurs pour la seule durée de l'exploitation d'une coupe, aux seules fins de tirer les bois exploités hors de la parcelle),
- les itinéraires clandestins qui, à force de passages répétés, créent au sol une piste alors que le propriétaire n'a jamais eu l'intention de créer un tel chemin à cet emplacement.

Vie associative

Un petit air d'Outre-Manche a soufflé dans notre village



Le **4 mars**, lors du concert des **membres honoraires**, le son de la cornemuse a retenti lors de l'interprétation de «HIGHLAND CATHEDRAL» par l'harmonie de Bourg Les Valence.



Le **15 mars**, première édition de la Saint Jean Patrick organisée par le Comité des fêtes. Le Rock a ambiancé la salle Daniel Ardin au travers des reprises de standards ou le répertoire « maison » des groupes CRAZY CHICKS et THE LONELY DOGS.

Salon l'ivre jeunesse

« Loin du tumulte de la ville, il faut plonger dans le tumulte des livres, car chaque livre n'est pas silencieux, ah non ! le livre est un bruyant malicieux Passeur de mémoire, il nous rappelle tout ce qui a été accompli et tout ce qu'il reste à accomplir, ce monde où le passé n'est que le futur de demain » Emmanuelle Maisonneuve.

20 ans que le salon existe ! la première édition était avec un seul auteur illustrateur M BRUNO Heitz. Cette année, ce ne sont pas moins 20 auteurs - illustrateurs, des animations, des rencontres qui ont rythmé cette semaine dédiée à la lecture et à la culture en général. Ce salon a fait naître nombreux projets pédagogiques, cette année se sont les élèves de CE1 et CE2 /CM1 qui ont interprété 7 chansons sur le thème du voyage inspirées des œuvres de Zaü et Satoni Ichikawa.

Bravo le RCC !

Le 19 avril, s'est déroulé la finale du championnat Drôme Ardèche promotion régionale 2. Le RCC a remporté cette finale contre AS Grâne : 27 - 20. Nos damiers verts sont qualifiés pour la demi finale de la ligue Auvergne Rhône Alpes.



Agenda :



Du 6 au 9 juin : Jumelage avec RUNKEL

6 juillet 2025 : Fête de la Saint Jean

30 et 31 août 2025 : Vogue annuelle

11 et 12 octobre 2025 : Chemin des artistes